



VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX



SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE
DOLLARD-DES-ORMEAUX POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025**

En conformité avec l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, AVIS est par les présentes donné que le conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux tiendra une séance extraordinaire le 12 octobre 2022 à 19 h 25 dans la Salle du conseil, au 12001, boulevard De Salaberry, pour l'adoption du Programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 ; et

QUE les délibérations du conseil municipal et la période de questions, au cours de cette séance, porteront exclusivement sur le Programme triennal d'immobilisations.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 3 octobre 2022.

SOPHIE VALOIS, greffière